

**MAIRIE**  
4 route Notre Dame de la Gorge  
74170 LES CONTAMINES-MONTJOIE  
☎ 04 50 47 00 20 - Fax 04 50 47 09 70  
info@mairie-lescontamines.com



**RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC  
D'ELIMINATION ET DE VALORISATION DES DECHETS**

**EXERCICE 2010**

**INDICATEURS TECHNIQUES : COLLECTE DES DECHETS**

**A- COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES**

**1- Nombre d'habitants desservis.**

1211 habitants permanents, d'après le recensement de 2004, sont desservis par la collecte des déchets ménagers sur le territoire des Contamines-Montjoie. Néanmoins, ce nombre varie particulièrement à l'occasion des deux saisons touristiques, en hiver et en été, qui constituent les pics de production de déchets ménagers.

Ainsi, on peut considérer que la collecte dessert une population variant :

- entre 800 et 1211 habitants pour les mois de mai, juin septembre, octobre, novembre et décembre,
- entre 6000 et 7000 habitants et résidents en saison, pour les mois de janvier, février, mars, avril et juillet, août.

Cette population est desservie par 114 points de regroupements, comportant à chaque fois les trois types de conteneurs destinés au tri sélectif. Les ordures ménagères doivent être déposées exclusivement dans les conteneurs gris, et en aucune façon dans les conteneurs destinés à la collecte sélective.

**2- Fréquence de collecte.**

La fréquence varie selon la période de l'année, prenant en compte les besoins accrus en saison touristique au cours des mois précisés ci-dessus.

- intersaison : 3 ramassages hebdomadaires.
- Saison touristique : 3 ramassages hebdomadaires sur la majorité du territoire communal, à l'exception du centre-village, où le ramassage est journalier. Il est à noter que la collecte du camping du Pontet suit le rythme des 3 collectes hebdomadaires, mais s'adapte ponctuellement aux besoins accrus.

### **3- Déchetterie**

Les habitants et résidents des Contamines-Montjoie ont accès à la déchetterie intercommunale située au lieu dit le Bionnay, à St Gervais. Les charges afférentes à son exploitation sont réglées par les communes de St Gervais et des Contamines-Montjoie, au prorata des quantités de déchets qui en proviennent. L'exploitation de la déchetterie est confiée à la société Tumbach.

Cette déchetterie est ouverte selon des horaires fixes.

Les habitants et résidents peuvent y déposer gratuitement les déchets suivants : batteries, piles, déchets verts (tontes et petits déchets de bois), gros emballages plastiques, gros cartons, ferrailles de tous types, planches de bois sans clous, déchets de constructions (plâtres, gravats, tuiles, carrelages, etc. ), huiles végétales, huiles de vidange, produits dangereux (restes de peinture, bombes aérosols, vernis, diluants, white spirit, etc.). Il est interdit d'y déposer des bouteilles de gaz, des armes et explosifs, des produits présentant de l'amiante, des citernes de fuel ou encore des ordures ménagères (exclusivement déposées dans des conteneurs gris).

### **4- Collecte sélective**

Depuis juillet 2001, la Commune a mis en place la collecte sélective sur l'ensemble du territoire. Les points de regroupement aménagés comprennent trois types de bacs :

- Bacs verts : bouteilles en vert, bocaux de conserve, pots, etc. ce bac recueille uniquement le verre alimentaire, les autres types de verre pouvant être contenus en petite quantité dans le sac destiné au bac gris.
- Bacs jaunes :
  - emballages recyclables : bouteilles en plastiques, boîtes de conserve, canettes de boisson, emballages type Tétrapak, petits emballages en carton.
  - Papiers, journaux, magazines.
- Bacs gris : ils reçoivent le reste des déchets ménagers.

### **5- Collecte des encombrants.**

Les encombrants (réfrigérateurs, sommiers, matelas, électroménager, etc.) doivent être déposés à la déchetterie du Bionnay, qui constitue l'unique lieu de dépôt de la Commune pour ce type de déchets.

### **B- COLLECTE DES DECHETS NE PROVENANT PAS DES MENAGES.**

Un certain nombre de déchets ne provenant pas des ménages et produits par les entreprises commerciales ou de services, ont été ramassés par les services de la Mairie à titre gracieux. Il est impossible d'en évaluer la quantité, puisque cette collecte, ne relevant pas de la compétence communale, a été effectuée ponctuellement.

Ces déchets relèvent de la responsabilité des entreprises qui les produisent. Afin de les recueillir, il existe deux lieux de collecte :

- la déchetterie de Bionnay, dans les conditions de dépôt énumérées ci-dessus,

- le dépôt des Hoches : il est réglementé par l'arrêté du 25 avril 1995, et constitue une aire de dépôt de matériaux inertes : matériaux de chantier de terrassement (terre et roches), matériaux de démolition d'immeubles (sauf le bois et les matériaux pouvant contenir de l'amiante), matériaux issus des travaux de V.R.D. ainsi que les souches d'arbres.

## INDICATEURS TECHNIQUES : TRAITEMENT DES DECHETS

La gestion du service de traitement des déchets ménagers et assimilés est assurée par le S.I.T.O.M. (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) des Vallées du Mont-Blanc. Les données concernant cette opération sont reprises dans le rapport annuel élaboré par ses services.

→ Les déchets ménagers collectés dans les bacs gris sont amenés par les services communaux au centre de Chedde où ils sont incinérés.

→ Les déchets recyclables collectés dans les bacs jaunes sont acheminés par les services communaux au centre de Chedde où ils sont stockés avec les déchets recyclables d'autres communes avant d'être transférés au centre de tri près de Cruseilles pour leur conditionnement avant recyclage.

→ Le verre est collecté par les services du S.I.T.O.M.

**Le tonnage de déchets ménagers produits en 2010 aux Contamines-Montjoie et traités par le S.I.T.O.M. s'établit de la façon suivante (en tonnes) :**

	2008	2009	2010	
Déchets ménagers : Bacs gris	836,38 T (-3,34%)	797,08 T (-4,69%)	777,08 T (-2,5%)	<b>746,04 T (-4%)</b>
Verre : Bacs verts	168,60 T (-3,70%)	164,16 T (-2,63%)	195,86 T (+19%)	<b>161,60 T (+17%)</b>
Déchets recyclables : Bacs jaunes	101,92 T (+0,04%)	97,42 T (-4,41%)	92,14 T (-5,4%)	<b>100,96 T (+9%)</b>
Part de déchets valorisés	24 %	24%	27%	<b>26%</b>

La collecte du verre représente 16% du gisement total (en poids) des déchets de la Commune, et les emballages représentent 9%.

Nous recyclons 26% de nos déchets ménagers (la moyenne pour les Communes du Pays du Mont Blanc est de 23%)

## INDICATEURS FINANCIERS

### **A- MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE D'ELIMINATION.**

Le service d'élimination des déchets englobe les opérations de collecte et de traitement, qu'il convient de dissocier car elles sont prises en charge par différents acteurs.

#### **1- La collecte**

La procédure de collecte est assurée par la Commune en régie directe, qui l'exploite grâce à ses services.

#### **2- Le traitement**

Déchets issus de la collecte sélective : ils sont pris en charge à l'usine d'incinération de Chedde, gérée par le S.I.T.O.M., compétent pour assurer ce service depuis un transfert de compétences effectué en 1992.

Déchetterie de Bionnay : Suite à une procédure d'appel d'offres européen, la société TUMBACH a été retenue pour l'exploitation de la déchetterie du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2008. Elle a pour mission d'assurer cette prestation pour les communes de St Gervais les Bains et des Contamines-Montjoie.

Dépôt des Hoches : géré en régie directe par les services communaux.

### **B- MONTANT ANNUEL GLOBAL DU SERVICE MODALITES DE FINANCEMENT**

#### **1- Dépenses du service**

Mise à disposition du personnel communal	82.670,00 €
Mise à disposition du matériel de la commune (entretien, assurance, consommation, amortissement)	22.503,37 €
Amortissement du parc de conteneurs	3.728,54 €
Entretien des abris poubelles	4 000,00 €
Charges d'exploitation du S.I.T.O.M.	106.236,00 €
Charges d'exploitation de la déchetterie	93.725,00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>312.862,91€</b>

#### **2- Recettes permettant le financement du service (exercice budgétaire 2010).**

Les recettes du service de collecte et de traitement des ordures ménagères sont uniquement constituées par le produit de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (311.000 € collectés en 2010).

### **C- MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES PAR CONTRAT**

Cette rubrique ne concerne que la rémunération de la société TUMBACH, exploitant de la déchetterie de Bionnay, s'élevant à 93.725 € pour la contribution des Contamines-Montjoie.